



**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE RECRUTE
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
BATTERIE (H/F)**

Cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) – Catégorie B
Temps non complet : 5/20^e,
Titulaire de la Fonction Publique Territoriale ou, à défaut, contractuel

Missions

Au sein de l'École de Musique Intercommunale, vous assurez l'enseignement de la batterie et participez activement à la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique de l'établissement.

Enseignement

- Assurer l'enseignement de la batterie auprès de publics de tous niveaux et de tous âges.
- Organiser et assurer le suivi pédagogique des élèves.
- Adapter les méthodes d'enseignement au rythme et aux capacités de chacun.
- Favoriser l'autonomie, la créativité et l'épanouissement artistique des élèves.
- Concevoir, conduire et évaluer des projets pédagogiques.
- Participer à la pratique de la musique d'ensemble.
- Conseiller et accompagner les élèves dans leur parcours artistique.
- Assurer une veille artistique et pédagogique et maintenir un haut niveau de pratique professionnelle.

Participation à la vie de l'établissement

- Participer à la réflexion et à la concertation pédagogiques.
- Contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Participer aux actions culturelles et aux manifestations artistiques organisées par l'école de musique.
- Développer les partenariats avec les acteurs culturels et éducatifs du territoire.
- Conseiller les élèves, leurs familles et les amateurs dans leurs projets artistiques.
- Participer au réseau pédagogique départemental et régional.

Profil recherché

Formation

- Diplôme d'Études Musicales (DEM) ou niveau équivalent en batterie.
- Diplôme d'État (DE) d'enseignement artistique ou qualification équivalente.
- Expérience artistique et pédagogique significative souhaitée.

Compétences techniques

Vous êtes capable de :

- enseigner la batterie en cours individuels et collectifs ;
- élaborer et conduire des projets pédagogiques ;

- accompagner la progression des élèves en tenant compte de leurs besoins et de leurs objectifs ;
- développer la créativité et l'autonomie artistique des élèves ;
- concevoir des supports pédagogiques adaptés ;
- faire pratiquer la musique d'ensemble ;
- favoriser les échanges entre amateurs et professionnels ;
- proposer une diversité de pratiques musicales en lien avec les ressources du territoire ;
- travailler en équipe et participer aux instances pédagogiques de l'établissement ;
- identifier les évolutions des pratiques artistiques et des attentes des publics.

Vous maîtrisez :

- la technique instrumentale de la batterie ;
- les langages et les esthétiques musicales ;
- les méthodes pédagogiques adaptées à différents publics.

Qualités personnelles

Vous faites preuve :

- du sens du service public ;
- d'un réel sens artistique ;
- de pédagogie, de patience et d'organisation ;
- d'ouverture à différents styles musicaux ;
- d'implication dans la vie artistique de l'établissement ;
- d'aptitudes au travail en équipe ;
- de qualités relationnelles avec les élèves, les familles et les partenaires.

Conditions d'exercice

- Enseignement sur les différentes antennes de l'école de musique Bourg-st-Andeol et Viviers
- Déplacements possibles sur le territoire intercommunal.
- Horaires variables du lundi au samedi.
- Participation, en dehors des heures de cours, aux réunions pédagogiques, auditions, concerts, évaluations et actions culturelles liées au fonctionnement de l'établissement.

Relations professionnelles

Vous travaillez en lien avec :

- la direction de l'école de musique ;
- les autres enseignants ;
- les élèves et leurs familles ;
- les établissements scolaires ;
- les structures sociales et médico-sociales (crèches, EHPAD, établissements accueillant des personnes en situation de handicap, hôpitaux...) ;
- les partenaires culturels du territoire.

Rémunération

- Rémunération statutaire selon le grade de recrutement (cadre d'emplois des ATEA). + ISOE

- Participation employeur à la mutuelle santé et à la prévoyance.
- Titres-restaurant.
- Adhésion au CNAS.
- Kadoc fin d'année

Candidature

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation avant le 03/08/2026

Madame la Présidente
Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 avenue du Maréchal Leclerc
07700 Bourg-Saint-Andéol

ou par courriel à : eboulanger@ccdraga.fr

Renseignements

Administratifs :
Marine CERISOLA – Directrice des Ressources Humaines
mcerisola@ccdraga.fr

Techniques :
Audrey TARDY – Directrice de l'École de Musique Intercommunale
directionecoledemusique@ccdraga.fr

Entretiens prévus : semaine n° 35